



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 juin 2025

Délibération n° DEL_2025_0088

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
04/07/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Cédric DINIS, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Isabelle DARDELET

Ont donné procuration :

Madame Brigitte BENAT à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Celline GACON à Monsieur Fabien SURREL, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Madame Marie MARQUARDSEN

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 21 H 35

Rédacteur : Wilfried MASSON Tourisme - Evènementiel

| | |
|----------------|---|
| Objet : | Chemins de randonnée de la commune du Puy en Velay : demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) |
|----------------|---|

Rapporteur : Emmanuelle VIALANEIX

Le Conseil municipal du Puy-en-Velay est informé que le Conseil Départemental de la Haute-Loire est engagé dans la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) afin de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre en préservant les itinéraires.

Délibération n° DEL_2025_0088 du lundi 30 juin 2025

Cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

La circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 déléguant au Département la compétence du PDIPR précise que le Conseil municipal doit émettre un avis sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Par cette délibération, la commune du Puy-en-Velay s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les chemins inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou tronçons de chemins inscrits au PDIPR sans proposer préalablement un itinéraire de substitution au Conseil Départemental.

Après avoir pris connaissance de la révision du PDIPR, et après en avoir délibéré,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 23/06/2025

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 17/06/2025

Le Conseil Municipal :

- RAPPELLE l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation de son territoire à travers la randonnée,
- PREND ACTE du PDIPR proposé par le Département,
- DÉCIDE de modifier le tracé du PR 695 – Les Reliades, afin de contourner le parcellaire privé, présent sur le tracé, en empruntant les parcelles de la section BM, n°0137, 0208, 0204 et 0205 dont la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est propriétaire (cf. plan annexé à la délibération
- DONNE un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et inscrit au PDIPR, les chemins suivants :
 - chemin de grande randonnée GR N° 3, dénommé chemin de « Source et Gorges de la Loire »,
 - chemin de grande randonnée GR N° 65, dénommé chemin de « Chemin de Saint-Jacques de Compostelle »,
 - chemin de grande randonnée GR N° 70, dénommé chemin de « Chemin de Stevenson »,
 - chemin de grande randonnée GR N° 300, dénommé chemin de « Chemin de Saint-Michel »,
 - chemin de grande randonnée GR N° 302, dénommé chemin de « Source et Gorges de la Loire »,
 - chemin de grande randonnée GR N° 430, dénommé chemin de « Chemin de Saint-Régis »,
 - chemin de grande randonnée GR N° 700, dénommé chemin de « Chemin de la Régordane »,
 - chemin de grande randonnée GR N° 765, dénommé chemin de « Sentier vers Saint-Jacques de Compostelle »,
 - chemin de petite randonnée PR N° 543, dénommé chemin de « Le sentier de Saint-Joseph »,
 - chemin de petite randonnée PR N° 552, dénommé chemin de « La haute vallée du Dolaizon »,
 - chemin de petite randonnée PR N° 673, dénommé chemin de « Prélude au Saint-Jacques »,
 - chemin de petite randonnée PR N° 695 modifié, dénommé chemin de « Les Reliades »,

- S'ENGAGE à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR,
- S'ENGAGE à inscrire les itinéraires concernés et la volonté de les pérenniser dans son PLU lors d'une prochaine révision,
- S'ENGAGE en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'un tronçon de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 30 juin 2025,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 30 juin
2025